

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/2019 À 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Grilly s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 29 mai 2019 et sous la présidence de Judith HEBERT, Maire.

Présents : Judith HEBERT, Christine DUPENLOUP, Christian DUJARDIN, Serge BLANC, David ETASSE, Astrid GLADYS, Géraldine BOUYSSOU, Vinciane HARDY, Françoise TOUILLIER-SCHREYER, Jean-Jacques VAN DEN BROEK, Peggy WILLIAMS ;

Procuration : Isabelle LE ROY (à Christine DUPENLOUP), Jérôme MORILLERE (à Judith HEBERT), Yves TERISSE (à Astrid GLADYS),

Absent : Patrick DECOSTAIRE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : Serge BLANC.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2019

La Présidente de séance, Judith HEBERT demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 06 mai 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CE COMPTE-RENDU.

Délibération n°1 : Adhésion à la convention « participation citoyenne »

Madame le Maire expose que le concept de « voisins vigilants » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale. Le dispositif vise à :

- Rassurer la population
- Améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquances susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Madame le maire précise que ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Elle ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Considérant la volonté du conseil municipal d'agir en matière de prévention de la délinquance,

Considérant la séance d'information tenue par la gendarmerie auprès des membres du conseil municipal lors du conseil municipal du 01 avril 2019,

Madame le Maire demande au conseil municipal de

- Décider l'adhésion de la commune au dispositif de « participation citoyenne »
- L'autoriser à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Délibération n°2 : Permanence d'accueil de la gendarmerie

Madame le Maire présente la demande du Lieutenant Haimery de mettre en place au sein de la mairie une permanence d'accueil de la gendarmerie.

L'idée étant de permettre à des citoyens de voir les gendarmes en dehors de la gendarmerie de Gex, et en quelque sorte apporter un service de proximité aux Grillérands en matière de sécurité.

Monsieur Serge BLANC s'interroge sur le bien-fondé de cette démarche et sur le fait que ce n'est pas à la mairie de proposer un tel service car il existe une gendarmerie, ou du moins des locaux, à Divonne.

Madame le Maire répond que la gendarmerie à Divonne est fermée et qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous à Divonne. Les personnes qui ont besoin des services de la gendarmerie doivent se rendre à Gex, ce qui est parfois difficile. Au-delà du fait de franchir la porte de la gendarmerie, Madame le Maire rappelle que la gendarmerie n'est pas accessible en bus. L'idée de la gendarmerie est de proposer des permanences de proximité dans toutes les mairies.

Madame Hardy trouve que c'est une bonne idée, notamment pour des enfants ou des femmes qui auraient besoin de signaler des faits. Monsieur VAN DEN BROEK demande si cette proposition a été faite à toutes les mairies et qui l'a déjà accepté. Madame le Maire répond que la demande récente a été faite aux 27 communes du Pays de Gex et qu'à ce jour, elle ne connaît pas la réponse des autres communes.

Le conseil municipal propose une permanence une fois par mois dans un premier temps pour évaluer si ce service est adapté. La question se pose du lieu à mettre à disposition, la discrétion étant un critère important. Un bureau de la mairie paraît plus discret que la salle des associations à l'extérieur de la mairie.

Madame le Maire demande au conseil d'accepter cette proposition et de proposer à la gendarmerie la mise à disposition d'un bureau une fois par mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 03

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Délibération n°3 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat du Pays de Gex (PLUiH) : Avis de la commune de Grilly sur le projet arrêté

Madame le Maire propose de revoir les propositions d'amendements ou modifications effectuées lors du petit conseil du 20 mai 2019 et met au vote les amendements pour lesquels des avis sont divergents :

Concernant les éléments repérés : une partie du bâtiment de la parcelle AM67 devrait être répertoriée, vote 4 pour et 6 abstentions.

Concernant la voie de contournement de Grilly 12 conseillers pour le fait d'enlever ce tracé du PLUiH, 1 abstention et 1 contre.

Plusieurs amendements ont été proposés en plus de ceux discutés le 20 mai en réunion de travail, tous acceptés à l'unanimité :

- Ajouter à la liste des propositions d'amendement la possibilité de construire en limite de parcelle à l'intérieur du périmètre de la zone artisanale. Cette demande est acceptée.
- Préciser la rétrocession à la commune de la voie privée « de la Maison Forte » ; cette dernière débouchant sur le Passage Sous la Voie. Ceci est confirmé.
- Ajouter à la liste des propositions d'amendement la zone GR5 visant à exclure de l'emprise de la zone la partie habitation. Cette demande est acceptée.

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-15 et R.153-5 ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) arrêté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 mars 2019,

Vu les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement de ce document, intéressant directement le territoire communal ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de décider :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUiH arrêté ;
- De proposer dans l'intérêt de l'amélioration de la qualité du document et de son adaptation au contexte communal, la prise en compte des observations sur le projet de PLUiH arrêté telles qu'elles figurent en annexe de cette délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Questions diverses :

1/ Informations diverses

Madame le Maire informe le conseil que le prochain Grilly Infos paraîtra fin juillet.

Un courrier a été reçu en mairie concernant les compteurs Linky, demandant à la commune de se

positionner et de délibérer à ce sujet. Une copie de ce courrier a été transmise à tout le conseil. La proposition de délibérer ou de prendre un arrêté à ce sujet ne sera pas retenue car ces actes sont illégaux. Plus de 500 communes ont été déboutées après avoir pris un arrêté. Toutefois un article sera inséré dans le Grilly infos dans la rubrique « à vous la plume », pour donner le nom de l'association pour les particuliers qui souhaitent s'informer ou s'opposer.

Madame le Maire soumet au conseil le courrier pour la mairie de Divonne-les-Bains concernant les questions sur l'exploitation de l'usine d'embouteillage de l'eau. La lettre projetée est commentée et améliorée par l'ensemble du conseil. La lettre est signée par 12 conseillers sur 15.

Madame Françoise TOUILLIER-SCHREYER souhaiterait organiser une commission environnement au sujet de l'étang de Prodon, Madame Peggy WILLIAMS propose d'établir un doodle avec plusieurs dates.

Madame le Maire informe qu'un apéritif sera offert par la mairie pour accueillir les nouveaux habitants de la commune le 29 septembre 2019, cet apéritif sera suivi d'un repas canadien pour celles et ceux qui le souhaitent.

2/ Dates des Commissions et du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **lundi 24 juin 2019 à 20h30**.

Les prochaines réunions de Commissions et évènements sont prévus, chronologiquement, comme suit :

- **Réunion travaux, réception chantier** **13 juin à 11h00**
- **Commission urbanisme** **13 juin à 18 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Judith HEBERT clôt la séance à 22h30.



La Présidente de séance
Judith HEBERT

A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Serge Blanc', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
serge BLANC